

Compte rendu de séance

Séance du 30 Mars 2018

L'an 2018 et le 30 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de DELAYGUE Nicole, le Maire.

Présents : Mme DELAYGUE Nicole, Maire, Mmes : BIGIO Corine, GILLAIZEAU Valérie, ROBIN Christine, MM : BOURHIS Joël, FOUBERT Alain, PUCEL Pierre

Excusée ayant donné procuration : Mme SUBLEMONTIER Stéphanie à M. BOURHIS Joël

Excusée : Mme CHEVREAU Kristell

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 23/03/2018

A été nommé secrétaire : M. PUCEL Pierre

Vote du compte administratif 2017 réf : 1/2018-03-30

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Madame Robin, étant la plus âgée de l'assemblée, informe les membres du Conseil Municipal des résultats du compte administratif 2017.

Section de fonctionnement :

Dépenses	- 169 948,57 €
Recettes	+ 186 815,33 €
Excédent de l'exercice	+ 16 866,76 €
Résultat antérieur reporté affecté en investissement	+ 14 006,79 €
TOTAL 2017	+ 30 873,55 €

Section d'investissement :

Dépenses	- 20 181,35 €
Recettes	+ 22 330,09 €
Excédent de l'exercice	+ 2 148,74 €
Résultat antérieur reporté	+ 659,80 €
TOTAL 2017	+ 2 808,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte administratif 2017 dont les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion 2017 de la commune.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2017 réf : 2/2018-03-30

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des résultats du compte de gestion 2017 présenté par Monsieur le trésorier municipal.

Section de fonctionnement :

Dépenses	- 169 948,57 €
Recettes	+ 186 815,33 €
Excédent de l'exercice	+ 16 866,76 €
Résultat antérieur reporté affecté en investissement	+ 14 006,79 €
TOTAL 2017	+ 30 873,55 €

Section d'investissement :

Dépenses	- 20 181,35 €
Recettes	+ 22 330,09 €
Excédent de l'exercice	+ 2 148,74 €
Résultat antérieur reporté	+ 659,80 €
TOTAL 2017	+ 2 808,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du budget principal dressé par le trésorier municipal et dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2017 de la commune.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2017 au Budget Primitif 2018 réf : 3/2018-03-23

Madame le Maire rappelle les résultats 2017 aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement au BP 2018 comme suit :

-un solde d'investissement reporté - compte R001 -	+ 2 808,54 €
-un excédent de fonctionnement reporté - compte R002 -	+ 30 873,55 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2018 réf : 4/2018-03-30

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer le taux des taxes locales, Madame le Maire fait lecture de l'état 1259 aux membres du Conseil Municipal. Les bases prévisionnelles 2018 ont légèrement augmenté.

Madame le Maire expose :

- Taxe d'habitation (TH) : 5.55%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 9.87%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 18.90%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : compétence de la CDC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux et de les fixer comme ci-dessus au titre de l'exercice 2018 :

- Taxe d'habitation (TH) : **5.55%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **9.87%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **18.90%**
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : compétence de la CDC

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2018 réf : 5/2018-03-30

Le Conseil Municipal, après lecture et propositions du budget primitif par Madame le Maire, **DÉCIDE** d'approuver le budget primitif 2018 qui est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 177 729.55 €
Recettes de l'exercice 177 729.55 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 19 873.68 €
Recettes de l'exercice 19 873.68 €

TOTAL Dépenses : 197 603.23 €

TOTAL Recettes : 197 603.23 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Répartition des subventions communales réf : 6/2018-03-30

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau suivant :

Demandeur	Montant 2017	Montant 2018
ADMR	60	60
CEP Fertois	50	50
Office de Tourisme des Forêts du Perche	50	50
APE La Puisaye	75	25
Coopérative scolaire La Framboisière	25	50
UNION CALE anciens combattants la Ferté	77	70
Club des anciens la Ferté	50	50
AM Ressuintes	60	72
Collège La Loge des Bois	100	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette répartition.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et Questions diverses :

1) CHEMIN RURAL DES SALANDIERES

Lors de la séance de conseil du 17 janvier 2018, Mme le Maire avait évoqué les problèmes d'évacuation des eaux sur le chemin rural n°1 situé aux Salandières, suite à la demande d'une habitante.

Une réflexion devait avoir lieu et des travaux à prévoir si cela était possible et du ressort de la commune.

Après s'être rendus plusieurs fois sur place, nous avons constaté qu'il existait deux problèmes.

Le 1^{er} concerne l'évacuation de l'eau le long de la haie, problème renforcé par le collecteur situé en bordure du champ (fin de la voie départementale) qui, par temps de grosses pluies, met un certain temps à absorber et peut déborder.

Nous avons vu avec M. Mineur comment nous pourrions améliorer (regard, écoulement de la haie vers le collecteur...) mais nous craignons que cela aggrave la situation en cas de débordement de l'avaloir avec un écoulement en sens inverse.

Le 2è est relatif à l'état du chemin rural, complètement dévasté par le passage des tracteurs et les pluies incessantes de ces derniers temps.

Un devis de 2592 €TTC a été établi pour la remise en état.

En cours : investigations sur partage des travaux du chemin rural avec la commune de Lamblore.

S'ajoute le fait de la pose de la fibre optique sur ce chemin il y a une vingtaine d'années qui doit être pris en compte et nécessite des informations complémentaires (recherche plans, profondeur 80 cm à confirmer, ...).

2) Cartes Nationales d'Identité et passeports

Depuis début mars, la mairie de Senonches est équipée du Dispositif de Recueil d'empreintes digitales (DR) pour réaliser ces deux documents.

Prendre RV au 02 37 37 37 27.

Afin de faciliter la démarche, faire une Pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>.

3) Poteaux incendie :

M. Alain Foubert fait un point sur l'état des poteaux et bornes à incendie, suite à sa visite sur place avec l'entreprise Garcia, qui a réalisé un contrôle sur toute la commune. Le rapport établi confirme la conformité des poteaux et bornes à incendie selon la réglementation en vigueur.

4) Vide grenier numérique :

Comme elle l'avait annoncé précédemment, Mme le Maire confirme que le VIDE GRENIER NUMÉRIQUE aura lieu le jeudi 10 mai – de 13 à 17 heures – dans la salle polyvalente de la mairie.

Dans le cadre du projet Perche Digital Séniors, les élèves du Lycée Nermont réhabiliteront vos vidéos, photos, cassettes VHS, ...en les enregistrant sur des supports actuels : clés USB.....Des Flyers sont en cours d'élaboration.

5) Tous à cheval :

Projet participatif présenté par Emmeline CARTRON, équithérapeute à Lamblore, pour l'achat d'une calèche adaptée aux personnes à mobilité réduite et handicapées. La « cagnotte » est alimentée autant par les collectivités que par les particuliers. A ce titre, le Conseil Municipal propose de participer à hauteur de 100 euros.

<https://www.leetchi.com/c/projets-de-emmeline-27522498>

6) Terrain sans maître de la Bêchetière :

Suite à des réflexions précédentes, Mme le Maire a rencontré Emmeline CARTRON pour discuter d'une solution d'entretien de ce terrain.

Nous n'avons toujours pas de réponse de la DDT quant au certificat d'urbanisme transmis le 8 février 2018.

S'il s'avère que cette parcelle est constructible, il faudra l'entretenir avant la vente et sinon, de façon régulière également. Emmeline CARTRON pourrait y laisser ses petits chevaux. Seules contraintes pour elle : clôturer le terrain, pose d'un abri mobile, et point d'eau.

Une deuxième rencontre aura lieu.

7) Nouveau système de réservation du Gîte communal, avec Place de Marché Touristique (plateforme de commercialisation en ligne)

Les hébergeurs sont invités à rejoindre ce nouveau dispositif (gestion seule, gestion alternée, pour leurs réservations de locations. A voir ultérieurement.

Séance levée à 20:30

En mairie, le 07/04/2018

Le Maire
Nicole DELAYGUE